

avant moi. J'insiste auprès du ministre, auprès du Gouvernement et auprès des membres du comité pour qu'un crédit soit adopté cette année. On pourra alors entreprendre les travaux qui permettront d'assécher ces terrains marécageux et très fertiles qui se trouvent à l'extrémité de la baie de Fundy.

L'hon. M. GARDINER: Deux législatures, celles du Nouveau-Brunswick et celle de la Nouvelle-Ecosse, ont adopté à l'unanimité des résolutions demandant qu'on fasse quelque chose au sujet des marécages. J'ai correspondu avec chacune de ces législatures et, si je comprends bien, elles doivent envoyer ici une délégation représentant les deux provinces, et qui sera chargée d'étudier cette question avec nous. J'espère que ces réunions produiront des résultats pratiques.

M. BLACK (Cumberland): Des délégués ont été nommés. Je crois comprendre que les représentants des régions marécageuses des comtés de Westmorland et de Cumberland, de la vallée d'Annapolis et peut-être d'ailleurs, n'attendent que l'ordre de partir.

L'hon. M. GARDINER: Oui. J'ai échangé de la correspondance avec les ministres de l'Agriculture des deux provinces, et je crois qu'ils doivent venir. On l'a dit, la question est à l'étude depuis longtemps déjà. On s'est entendu sur telle somme qui paraissait suffire à l'exécution du projet. Jusqu'à présent cette somme n'a pas été insérée dans les crédits. Je ne saurais indiquer ce soir si elle le sera ou non dans les crédits supplémentaires. La question est encore à l'étude.

M. BLACK (Cumberland): Si cette mesure était modifiée de façon à l'appliquer à tout le Canada, le crédit serait réparti...

L'hon. M. GARDINER: Oui. Il serait plus simple toutefois, en ce moment, de nous en tenir exclusivement à ce projet sans lancer la discussion sur un plus vaste terrain, ce qui, au lieu d'aider, causerait, je le crains, des retards.

M. BLACKMORE: Je voudrais pour ma part que les dispositions de la loi sur le rétablissement agricole des Prairies s'étendent à tout le Canada. Depuis que je suis membre de la Chambre j'ai toujours cru que le Dominion devrait être considéré comme une seule grande entité économique. Nuire à l'une de ses régions serait nuire à l'ensemble, et aider à l'une quelconque des provinces est aider tout le pays. J'estime que nous devrions écouter avec bienveillance les représentations d'où qu'elles émanent, et qu'il conviendrait d'augmenter sensiblement le crédit ainsi affecté. C'est que je prêche depuis nombre d'années déjà.

Je veux appeler l'attention du ministre sur un projet qui intéresse au plus haut point la circonscription que je représente, celui de la conservation des eaux du sud-ouest de Lethbridge. Les membres du comité en ont sans doute déjà entendu parler. Dans la partie sud-ouest de l'Alberta coulent deux rivières, la rivière St. Mary et la rivière Milk. Ces deux rivières sont internationales, elles coulent en effet des deux côtés de la frontière. Le Canada et les Etats-Unis se sont partagé les eaux, mais jusqu'ici le Canada n'a pas su tirer parti des eaux qui lui sont échues. Lorsque les intérêts de deux nations sont en jeu, comme dans le cas présent, si l'une d'elles ne sait pas tirer parti des eaux qui lui reviennent, il est vraisemblable qu'elle perde son droit à ces eaux, et que la nation qui a su tirer profit de sa part acquière des droits aux eaux que l'autre nation laisse inexploitées; c'est là un principe généralement admis et que les honorables députés ne doivent pas oublier, car s'il était appliqué dans le cas qui nous intéresse, le Canada subirait pour toujours une perte très lourde.

Le projet de la conservation des eaux du sud-ouest de Lethbridge a fait l'objet de multiples études. Dès avant 1921, des recommandations ont été formulées à cet effet, et des mesures pratiques et précises doivent être adoptées sans retard. Après la dernière guerre, le projet a été mis de côté, "Nous n'avons pas d'argent", disaient les gouvernements d'alors, "il faut réduire les dépenses pour acquitter les dettes de guerre". Le projet est donc resté dans l'oubli pendant une génération. Si l'histoire se répète, nous ferons probablement les mêmes constatations. Il est assez facile de prétendre dans cette enceinte que dès la fin de la guerre, des sommes illimitées d'argent aujourd'hui dépensées pour la guerre seront affectées au rétablissement. Si l'on n'apporte pas des modifications au régime sous lequel nous vivons, cette abondance ne se produira pas; dès la fin des hostilités, des honorables députés réclameront la réduction des dépenses et le paiement des dettes de guerre. Tous ces projets deviendront probablement de simples rêveries.

Je désire attirer l'attention du ministre, aussi énergiquement que je le peux en quelques instants, sur la nécessité de s'occuper du système de conservation des eaux de Lethbridge Sud-Est. Le ministre est bien au fait de la situation; il s'est rendu sur les lieux et il s'est montré très favorable à cette entreprise, mais il est empêché d'agir en grande partie par des considérations d'ordre financier. J'ai soutenu privément en présence du ministre et en public qu'on ne devrait pas permettre à des considérations de cette nature de nuire à